



Le Conseil de Régulation, de Stabilisation et de Développement de la Filière Café-Cacao

## **COMMUNIQUE AGREMENT CAMPAGNE 2018-2019**

Le Conseil du Café-Cacao porte à la connaissance de l'ensemble des opérateurs économiques ( Exportateurs conduisant des projets de certification et programmes de durabilité, Exportateurs achetant du cacao certifié, Centres d'achat et Sociétés coopératives conduisant des projets de certification et programmes de durabilité, Cabinets de formation dispensant des formations en matière de certification, cabinets d'audit opérant dans la certification et les programmes de durabilité ) demandeurs **d'agrément relatifs aux projets de certification et aux programmes de durabilité** pour la campagne 2018-2019, que le délai de dépôt de dossiers précédemment fixé au Mardi 31 Juillet 2018 est prorogé au **Vendredi 28 Septembre 2018, délai de rigueur.**

Les dossiers sont reçus du lundi au vendredi, de 8h à 12h et de 14h à 16h à l'immeuble CAISTAB au **20<sup>ème</sup> étage porte 20.23 (Service Juridique, Régulation et Organisations Internationales).**

Seuls les dossiers reliés et comportant toutes les pièces requises seront reçus et traités.

Pour toute information complémentaire, contacter le Conseil du Café-Cacao aux numéros suivants :

**Tél. : (225) 20 20 27 95** *sk*

**(225) 20 20 27 77** *sk*



---

Organisme créé par Ordonnance N°2011-481 du 28 décembre 2011

Immeuble Caistab 23<sup>ème</sup> étage-Tél : 20 25 69 69 / 20 25 69 70

17 BP 797 ABIDJAN 17